

Douzième résolution de l'assemblée générale 2019 portant sur le renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

Une erreur de plume s'est glissée, concernant le nom du Cabinet renouvelé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, dans le texte de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale du 30 avril 2019 ayant pour objet le renouvellement de Ernst & Young comme commissaire aux comptes titulaire. Il faut lire **Ernst & Young et Autres**, entité qui est commissaire aux comptes de la Société depuis 1995, en lieu et place de Ernst & Young et Associés.